

Consultation publique

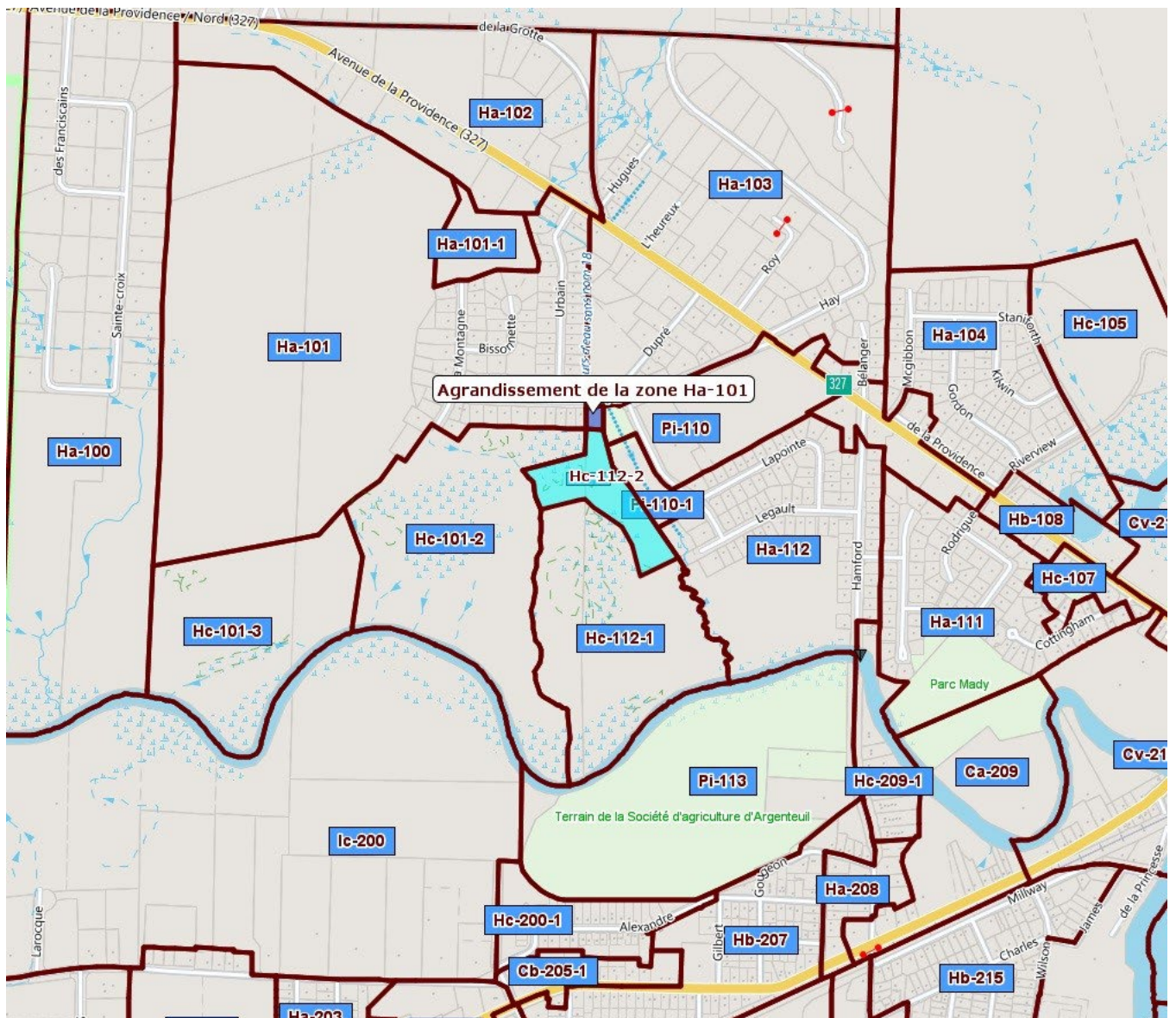
Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2013-739

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville de Lachute, lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, a adopté le projet de règlement intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier certaines dispositions dans les zones Hc-101-2, Hc-101-3, Hc-112-1, d'agrandir la zone Ha-101 et de créer la zone Hc-112-2** » et tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 7 juillet 2025 à compter de 18 heures, à la salle du Conseil, située au 380, rue Principale à Lachute.

Ce projet de règlement a pour but :

- créer une nouvelle zone où les immeubles :
 - multifamiliaux pourront avoir une hauteur maximale de 3 étages;
 - résidences pour personne âgées pourront avoir une hauteur maximale de 4 étages.
- agrandir la zone Ha-101 à même une partie de la zone Hc-112-1, soit pour y inclure le lot 2 625 220 du cadastre du Québec;
- créer une nouvelle zone Hc-112-2 à même une partie de zone Hc-112-1;
- retirer les usages de résidences unifamiliales dans la zone Hc-101-2;
- corriger une coquille en changeant l'usage « h1 Habitation unifamiliale » pour « h3 Habitation multifamiliale » et en retirant les notes « 1) 3.3.1 Usages additionnels de servies dans les bâtiments résidentiels » et « 2) 4.6.9 Toit plat » dans la zone Hc-101-3;
- modifier la zone Hc-112-1 afin de permettre des immeubles de 4 étages au lieu de 3 étages.

Les limites des zones Hc-101-2, Hc-101-3, Hc-112-1, Ha-101 et Hc-112-2 sont indiquées sur la carte ci-dessous :



Cette modification est une initiative du Conseil et fait suite à des discussions avec le promoteur.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement y compris un plan à l'échelle des zones concernées est disponible pour consultation sur demande durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ou peut être consulté au www.lachute.ca (onglet « Ville », sous-onglet « Vie démocratique » et sous-onglet « Avis publics »).

Le 3 juin 2025
(U-2025.27)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

The present public notice is given to the interested persons concerning the public meeting that will be held in connection with a land use planning and development draft by-law. For further information : 450 562-3781, ext. 7211.